

16.11.2004 - 17:11 Uhr

BAG: Prévention de la grippe: Mieux vaut se vacciner tard que pas du tout

(ots) - La vaccination contre la grippe doit être répétée chaque année ; la meilleure période pour se faire vacciner est entre la mi-octobre et la mi-novembre pour être le mieux protégé lorsque l'épidémie de grippe fait son apparition. Pour les personnes à risques qui ont raté cette échéance, l'OFSP recommande de ne pas renoncer au vaccin, car c'est la meilleure protection contre le virus de la grippe. Les épidémies de grippe causent chaque année en Suisse entre 400 et 1000 décès, 1000 à 5000 hospitalisations et entre 100 000 et plus de 300 000 consultations médicales.

Les recommandations de l'OFSP s'adressent aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux adultes et enfants souffrant de maladies chroniques et aux pensionnaires de homes et d'institutions de soins. La vaccination est aussi recommandée pour le personnel médical et soignant. Le vaccin contre la grippe injectable à dose unique doit être administré chaque année, soit par le médecin, soit dans un centre de vaccination. Les médecins disposent d'une vaste et longue expérience avec cette vaccination. Pour les groupes à risques, ce vaccin figure sur la liste des produits thérapeutiques remboursés par les assurances maladies, sous réserve de la franchise.

« Etre de la partie », tel est le message clé cette année de la campagne nationale de prévention de la grippe, placée sous le signe de la qualité de vie des aînés. La grippe n'est pas une maladie bénigne et elle est souvent à l'origine d'une dégradation irréversible de l'état de santé des personnes à risques. Plusieurs études confirment l'importance de la vaccination contre la grippe pour maintenir la qualité de vie des personnes âgées. En automne 2003, près de 60% des personnes de plus de 65 ans étaient vaccinées contre la grippe. Toutefois, l'évaluation de la campagne 2002 et les résultats d'enquêtes, menées en 2003 et 2004, montrent que la proportion des personnes entre 66 et 70 ans vaccinées est nettement inférieure. C'est pourquoi la campagne de promotion de la vaccination contre la grippe entend encourager les aînés actifs et en bonne santé à se faire vacciner.

Des documents sur la prévention de la grippe peuvent être commandés au service de documentation « Prévention de la grippe » par téléphone (031 352 14 60), par fax (031 352 14 71) ou par Internet (www.grippe.admin.ch). D'autres informations sont disponibles sur le site Internet www.grippe.admin.ch, et la ligne Info-vaccin de Medgate (0844 448 448) est à disposition du public pour les questions liées à la vaccination contre la grippe, consultation gratuite, frais de communications interurbaines en Suisse. Enfin, les sites www.grippe.ch et www.influenza.ch complètent l'information sur la grippe et sa prévention.

Office fédéral de la santé publique
Communication

Renseignements :

Daniela Müller, Cheffe de projet - Prévention de la grippe
Jean-Louis Zurcher, Communication

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000843/100482427> abgerufen werden.